

Politique facultaire de renouvellement et de remplacement des chaires de recherche du Canada

Faculté des sciences



UQAM Faculté des sciences

mis à jour par Luc-Alain Giraldeau et Josée Savard

14 février 2011

1. Déclaration de principes

Les chaires de recherche du Canada de la Faculté des sciences servent au recrutement et à la rétention de professeurs de la Faculté des sciences. La Faculté favorise le recrutement de titulaires de chaires de l'externe dans la mesure du possible et ce, dans le respect des politiques de l'UQAM et de la convention collective du SPUQ-UQAM ainsi que des principes évoqués dans le processus de recrutement du secrétariat des chaires plus particulièrement en ce qui concerne les mesures de recrutement actives pour les membres de groupes sous-représentés.

2. Objectif

Ce document a pour but d'informer du processus de renouvellement et de remplacement des Chaires de recherche du Canada (CRC) de la Faculté des sciences. Une partie du processus a déjà été adoptée par le Conseil académique en mai 2009 (Résolution 2009-CAFS-377). Des modifications ont été apportées au processus pour approbation au Conseil académique de février 2011 afin de voir à ce que le processus de renouvellement des CRC qui arriveront à échéance sous peu se fasse sans délais.

3. Processus de renouvellement et de remplacement des Chaires de recherche du Canada de la Faculté des sciences

Tout d'abord, le porteur de dossier, qui peut être soit un département, l'institut ou un centre de recherche, et l'assemblée départementale à laquelle est rattaché le titulaire de la Chaire de recherche du Canada décident de renouveler ou non la thématique de la chaire un an avant l'échéance d'un titulaire. Le directeur du département, à laquelle la Chaire de recherche du Canada est attachée, doit par la suite présenter l'échéancier prévu pour le remplacement au Comité de la recherche de la Faculté des sciences un an avant la fin du mandat de la chaire.

• Dans le cas où la thématique est renouvelée :

Le porteur de dossier, le département, l'institut et le centre de recherche institutionnel concernés se prononcent sur le renouvellement du mandat du titulaire après que ce dernier en ait fait la demande en déposant un rapport des travaux des derniers quatre ou six ans, selon le cas, et d'une programmation des activités pour un nouveau mandat ;

- **Dans le cas où le mandat du titulaire est renouvelé :**

Les résolutions d'appui des assemblées du département, de l'institut et du centre de recherche institutionnel concernés sont déposées au Comité de la recherche de la Faculté des sciences.

Ensuite, le processus de renouvellement de la Chaire débute et les Procédures et règles de renouvellement d'une Chaire de recherche du Canada de la Faculté des sciences s'appliquent (cf. point 3.)

- **Dans le cas où la thématique de la chaire et/ou le mandat du titulaire n'est/ne sont pas renouvelé(s) :**

Le porteur de dossier, le département, l'institut et le centre de recherche institutionnel concernés décident du choix de la thématique de la Chaire.

Dans le cas d'une Chaire senior, le porteur de dossier, le département, l'institut et le centre de recherche institutionnel concernés font le choix de conserver le niveau de la Chaire ou de la scinder en deux Chaires juniors.

Le département, l'institut et le centre de recherche institutionnel concernés appuient le remplacement du titulaire, le niveau de la Chaire et la thématique par résolutions, qui sont déposées au Comité de la recherche de la Faculté des sciences.

Le porteur de dossier présente au Comité de la recherche le projet de la Chaire et sa nouvelle thématique.

Ensuite, le processus de remplacement d'une Chaire de recherche du Canada de la Faculté des sciences débute (cf. point 4).

4. Procédures et règles de renouvellement d'une Chaire de recherche du Canada de la Faculté des sciences

L'évaluation du dossier de renouvellement de la Chaire de recherche du Canada se fait par un Comité aviseur, composé d'un professeur pour chacun des départements de la Faculté des sciences et présidé par le vice-doyen à la recherche. Ce comité est nommé par le vice doyen à la recherche et veille à ce qu'aucun des membres ne soient en conflit d'intérêt pendant le processus d'évaluation.

Le dossier de renouvellement de la Chaire doit être rédigé selon le format requis par le Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada et contient :

- Rapport des travaux pour les derniers quatre ou six ans selon le cas ;

- Programmation de recherche proposée ;
- Curriculum vitae du titulaire ;
- Trois lettres d'appui (qui ne sont pas des lettres d'évaluation) ;

Le Comité aviseur évalue le dossier de renouvellement en fonction des critères d'évaluation du Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada (cf. point 5).

Le rapport du Comité aviseur préparé par le vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences en collaboration avec les membres du comité, le transmet au porteur de dossier, au directeur du département et au directeur de centre de recherche concernés. Il est de la responsabilité du porteur de dossier de transmettre le rapport du comité au candidat et de présenter le projet de renouvellement de la Chaire aux assemblées des départements, institut et centres de recherche institutionnel concernés. Cette démarche doit être entreprise en collaboration avec le titulaire et les résolutions d'appui doivent être transmises par le porteur de dossier au vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences.

Le porteur de dossier fait une présentation du projet de renouvellement de la chaire au Comité de la recherche. L'évaluation, par le Comité de la recherche, du dossier de renouvellement de la Chaire se fait en tenant compte de l'avis du Comité aviseur, des résolutions d'appui et de la présentation du porteur de dossier. Le Comité de la recherche transmet son avis favorable au Conseil académique. C'est le vice-doyen à la recherche qui présente le dossier lors de cette rencontre.

En cas de décision de non-renouvellement à cette étape, il est de la responsabilité du porteur de dossier de présenter un nouveau projet dans la même thématique de recherche que la Chaire en renouvellement aux assemblées des départements, institut et centre de recherche institutionnel concernés. Il est important de noter que le département a au plus deux cycles pour trouver le titulaire.

Enfin, le Conseil académique transmet ensuite son avis au Comité institutionnel des chaires. Cette dernière instance décidera si le dossier sera transmis au secrétariat des chaires de recherche du Canada pour évaluation. Si à ces étapes, le titulaire n'est pas appuyé, la procédure d'un cas de non-renouvellement s'appliquera.

Le porteur de dossier du département, centre ou institut aura un maximum de deux cycles pour déposer une candidature au Comité de la recherche. Si aucun titulaire n'a reçu l'appui du comité au deuxième cycle de concours, la chaire est retournée au pool facultaire.

5. Processus de remplacement d'une Chaire de recherche du Canada de la Faculté des sciences

D'abord le directeur du département où le poste de la chaire sera attaché doit présenter et faire approuver au Comité de la recherche un an avant la fin du mandat de l'actuel titulaire, l'échéancier prévu pour le remplacement du titulaire. Par la suite le département devra procéder à l'appel de candidatures pour le remplacement d'une Chaire par le porteur de dossier ainsi que d'annoncer les présentations des candidats. Les assemblées départementales et des centres de recherche institutionnels concernés devront émettre leur avis sur les candidats et le transmettre au vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences. Celui-ci convoquera le Comité aviseur afin d'évaluer la candidature retenue selon les critères établies par le secrétariat des chaires de recherche du Canada et transmettra son avis au Comité de la recherche. Ce dernier devra se prononcer avant que le dossier soit transmis d'abord au Conseil académique de la Faculté des sciences puis au Comité institutionnel des chaires s'il a été appuyé par toutes ces instances. Cette dernière instance décidera si le dossier sera transmis au secrétariat des chaires de recherche du Canada pour évaluation. Un département qui détient une CRC aura un maximum de deux cycles pour déposer une candidature au Comité de la recherche. Si aucun titulaire n'a reçu l'appui du comité au deuxième cycle de concours, la chaire est retournée au pool facultaire.

6. Critères d'évaluation d'une demande de renouvellement d'un titulaire d'une Chaire de recherche du Canada

Les différents comités qui auront à se prononcer sur le renouvellement d'une Chaire utilisent les critères de sélection du programme des chaires de recherche du Canada soit¹ :

- La qualité du titulaire de chaire et de son programme de recherche
- La qualité du milieu de l'enseignement postsecondaire, de l'engagement de l'établissement et de la concordance entre le candidat proposé et le plan de recherche stratégique de l'université.

Le rapport sur le rendement remis par le titulaire sera également évalué. Ce rapport doit démontrer clairement comment le titulaire de chaire a atteint les objectifs énoncés dans sa demande initiale, comment ceux-ci ont permis de maintenir les normes d'excellence du Programme et quelle valeur le fait de détenir une chaire de recherche du Canada lui a permis d'apporter à son domaine.

¹ Informations tirées du site web du secrétariat des Chaires de recherche du Canada (<http://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/renew-renouvellement-fra.aspx>)

7. Critères d'évaluation d'un nouveau candidat pour une Chaire de recherche du Canada

Dans le cas d'une nouvelle candidature, les dossiers seront évalués par les différents comités selon les critères de sélection du secrétariat des chaires de recherche du Canada tels que :

- être d'excellents nouveaux chercheurs qui ont fait preuve d'une créativité en recherche particulière;
- montrer qu'ils sont susceptibles de gagner la reconnaissance internationale à titre de chefs de file dans leur domaine au cours des cinq à dix prochaines années;
- proposer un programme de recherche original et novateur de la plus haute qualité;
- pouvoir, une fois titulaires de chaire, attirer d'excellents stagiaires, étudiants et futurs chercheurs.

Adresse géographique:
Faculté des sciences
Pavillon Sherbrooke
200, rue Sherbrooke Ouest, local SH-5160
Montréal (Québec) H2X 3P2

Adresse postale:
Faculté des sciences
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone: 514 987-3651
sciences@uqam.ca

www.sciences.uqam.ca

UQÀM Faculté des sciences